

Informations sur l'installation

Nom de l'installation visitée	CENTRE D'HEBERGEMENT DE LASALLE		
Statut	Public	Nbre de lits perm. au permis	198
Établissement	CIUSSS DE L'OUEST-DE-L'ÎLE-DE-MONTRÉAL	Adresse	8686, RUE CENTRALE
Région	Montréal	Ville	Montréal

Informations sur la visite

Date de la visite	28 novembre 2024	Reddition de comptes 1	28 août 2025
Date de transmission		Reddition de comptes 2	28 mai 2026

Droits des résidents et des personnes proches aidantes



Les droits des résidents sont fondamentaux et tant l'installation que le comité de résidents ou le comité des usagers ont la responsabilité d'en assurer la promotion.
Dans une optique d'amélioration continue des pratiques, une démarche structurée d'évaluation du degré de satisfaction des résidents et de leurs proches doit être réalisée.

Recommandations	Élément(s) non conforme(s)	État d'avancement
1. S'assurer de promouvoir les droits des résidents.	Le comité de résidents n'a pas réalisé d'activité de promotion pour faire connaître son rôle, ses fonctions et les droits des résidents, au cours de la dernière année.	Réalisé
Recommandations	Élément(s) non conforme(s)	État d'avancement
2. S'assurer que les résidents et leurs proches aient des opportunités de donner leur point de vue sur le milieu de vie.	Le comité de résident n'est pas consulté afin de donner leur point de vue sur la qualité de leur milieu de vie.	Réalisé

Prestataires de services



Développer des stratégies pour favoriser une culture de bientraitance auprès des personnes hébergées et de leurs proches;
Sensibiliser le personnel, le résident et ses proches ainsi que les différents acteurs du milieu notamment en lien avec les troubles neurocognitifs majeurs, les soins palliatifs et de fin de vie ainsi que les moyens visant à contrer la maltraitance.

Recommandations	Élément(s) non conforme(s)	État d'avancement
3. S'assurer que le personnel répond adéquatement aux besoins et demandes du résident.	Certains membres du personnel ne répondent pas promptement aux besoins et demandes du résident.	En cours

Pratiques cliniques



S'assurer que les résidents reçoivent des soins d'assistance et des services adaptés à leurs besoins en favorisant l'autodétermination et dans le respect de leur dignité :

- Utilisation de l'histoire de vie par les différents acteurs du milieu de vie;
- Pratique du PAB accompagnateur intégrée;
- Rencontres interdisciplinaires réalisées.

Recommandations	Élément(s) non conforme(s)	État d'avancement
4. S'assurer d'offrir des soins d'assistance et des services personnalisés aux résidents qui répondent à leurs besoins en mettant à jour les plans de travail des PAB.	• Certains soins d'assistance et services offerts aux résidents ne répondent pas à leurs besoins spécifiques au niveau, car les plans de travail des PAB incluent peu de stratégies d'intervention liées à l'approche relationnelle ou à l'intervention particulière pour les symptômes comportementaux et psychologiques de la démence.	Réalisé

Activité repas



Le repas est une activité en soi et signifie beaucoup plus qu'uniquement se nourrir. Elle contribue au maintien des capacités de la personne, tant sur les plans physique que social;

Ce moment doit se dérouler dans une ambiance agréable, conviviale en favorisant les interactions et le plaisir de manger.

Recommandations	Élément(s) non conforme(s)	État d'avancement
5. S'assurer que l'activité repas se déroule de manière à favoriser le plaisir de manger et que les résidents ne soient pas en attente plus de vingt minutes avant le début du repas.	• L'ambiance, lors du repas, ne favorise pas le plaisir de manger notamment : - en offrant peu ou pas d'interactions entre le personnel et les résidents. - par un contexte sonore inapproprié. • La majorité des résidents est placée à leur table en attendant leur repas, plus de vingt minutes avant le début de l'activité.	Réalisé
Recommandations	Élément(s) non conforme(s)	État d'avancement
6. S'assurer d'informer les résidents des mets qui leur sont servis	• Le personnel ne nomme pas le menu servi aux résidents.	Réalisé

Milieu de vie



Milieu de vie accueillant, chaleureux, adapté et personnalisé permettant au résident et à ses proches de sentir comme à la maison;
Milieu de vie animé, inclusif, évolutif permettant aussi des activités spontanées et tenant compte des capacités fonctionnelles des résidents;
Milieu de vie favorisant la cohésion entre les résidents, leurs proches, le personnel, les bénévoles et la communauté.

Recommandations	Élément(s) non conforme(s)	État d'avancement
7. S'assurer de l'entretien des lieux afin d'offrir un milieu de vie accueillant et chaleureux pour les résidents et ses proches, d'adapter les pratiques afin d'offrir un milieu de vie permettant aux résidents de se sentir comme à la maison et d'offrir une quiétude des lieux.	• L'aménagement des lieux physiques ne permet pas au résident de se sentir chez lui. • Certaines pratiques rappellent un milieu institutionnel (et ne permettent pas au résident de se sentir chez-lui), particulièrement, il s'agit: - de la présence de literie institutionnelle. • L'aménagement des lieux physiques ne prévoit pas d'espaces ou commodités dédiées aux résidents et leurs proches. • Certains stimuli auditifs ne sont pas contrôlés dans le milieu de vie. - et/ou • Les lieux ne sont pas propres. • Les lieux ne sont pas bien entretenus (désuétude, peinture, plancher, plafond et mobilier).	En cours
Recommandations	Élément(s) non conforme(s)	État d'avancement
8. S'assurer d'offrir aux résidents un milieu de vie animé où l'on retrouve des activités stimulantes, significatives et adaptées.	• Le milieu de vie n'est pas animé ou manque d'animation en n'offrant pas la possibilité de réaliser des activités spontanées de nature sociales ou occupationnelles.	En cours